

# MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE REDII EN FRANCE

8 février 2023

*Nantes*

Clarisse FISCHER, déléguée générale CIBE



# BOIS ENERGIE en FRANCE

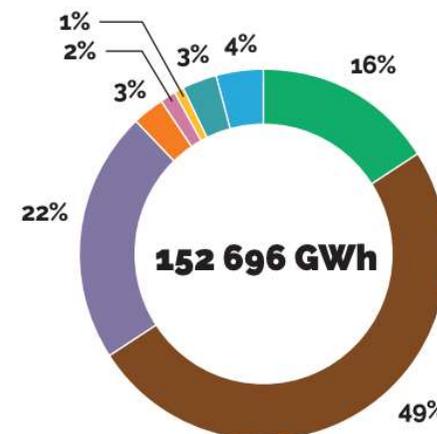
## La 1<sup>ère</sup> énergie renouvelable en France, contribution majeure à l'indépendance énergétique et à la décarbonation de la France

- 66 % de la chaleur renouvelable en 2021 (80% de bois domestique et 20% de bois collectif/industriel)
- 50% des objectifs de développement de la chaleur renouvelable à horizon 2028 (PPE)

• **Une contribution au dynamisme économique des territoires:** plus de 50 000 emplois directs et indirects, non délocalisables, en particulier dans les zones rurales.

• **Les bienfaits du bois-énergie pour les forêts : un co-produit de la sylviculture et un complément de revenus** indispensables à la gestion durable des forêts dont l'objectif prioritaire reste la production de bois d'œuvre et la préservation du puits carbone et de la biodiversité des forêts

Source : SER



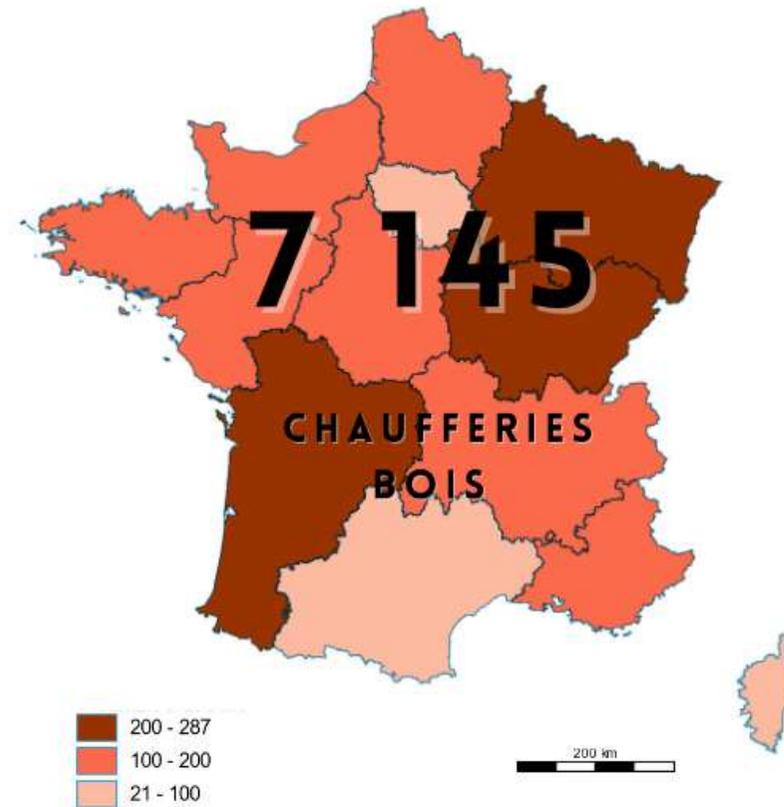
Chaudières bois-énergie (collectif, industriel et tertiaire)	23 960 GWh
Chauffage au bois domestique	75 700 GWh
Pompes à chaleur aérothermiques	33 660 GWh
Géothermie de surface	4 770 GWh
Géothermie profonde	2 500 GWh
Chaleur solaire	1 240 GWh
Gaz renouvelables	4 500 GWh
Unités de Valorisation Energétiques (UVE) des Déchets	6 366 GWh <sup>6</sup>

Source : Edition 2022 du Panorama de la chaleur renouvelable et de récupération

# BOIS-ENERGIE en FRANCE

## Etats des lieux du parc collectif et industriel

- Plus de 7 000 installations réparties **sur le territoire** valorisant les ressources locales des régions forestières à non forestières
- En parallèle du **verdissement des réseaux**, en 10 ans, augmentation X 2 du nombre d'installations BE et X 2,5 de la puissance installée
- Un maillage d'installations de P<1MW représentant plus de 80% du nombre d'installation et d'installations de P>1MW représentant plus de 80% de la puissance installée.



Carte présentant la puissance cumulée des chaufferies bois  $\geq 50$  kW en MW par million d'habitants

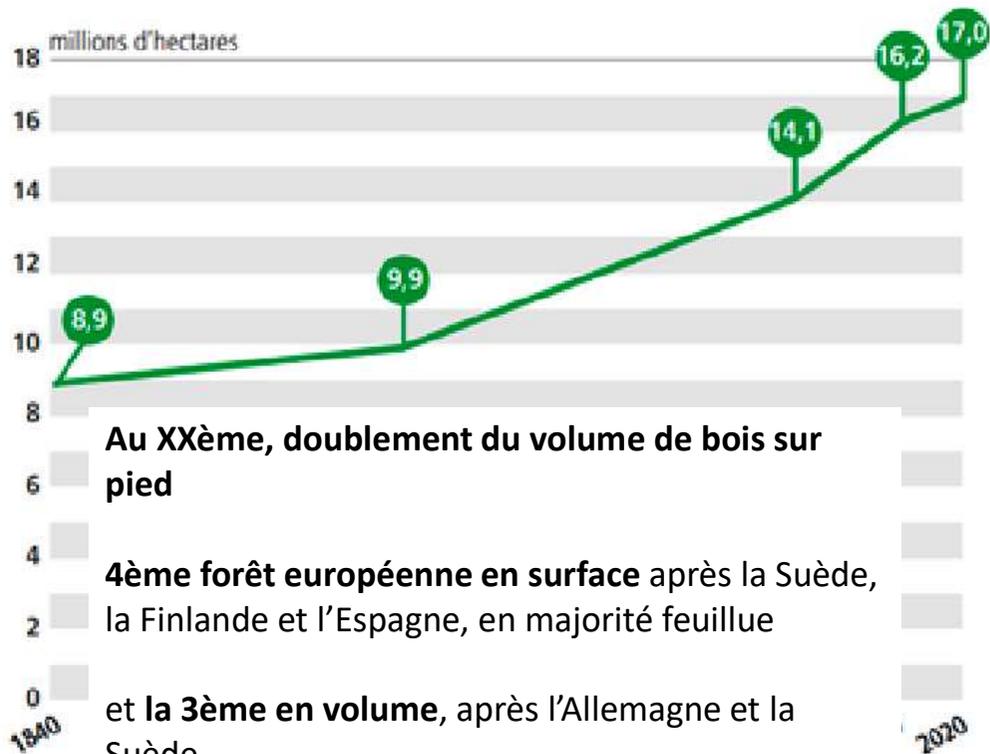
CIBE - Comité Interprofessionnel du Bois-Energie



Source CIBE d'après [son recensement des installations bois-énergie](#), chiffres 2021

# FORÊT FRANÇAISE : UNE RESSOURCE STRATÉGIQUE, ABONDANTE ET GÉRÉE DURABLEMENT

Évolution de la surface forestière depuis la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle

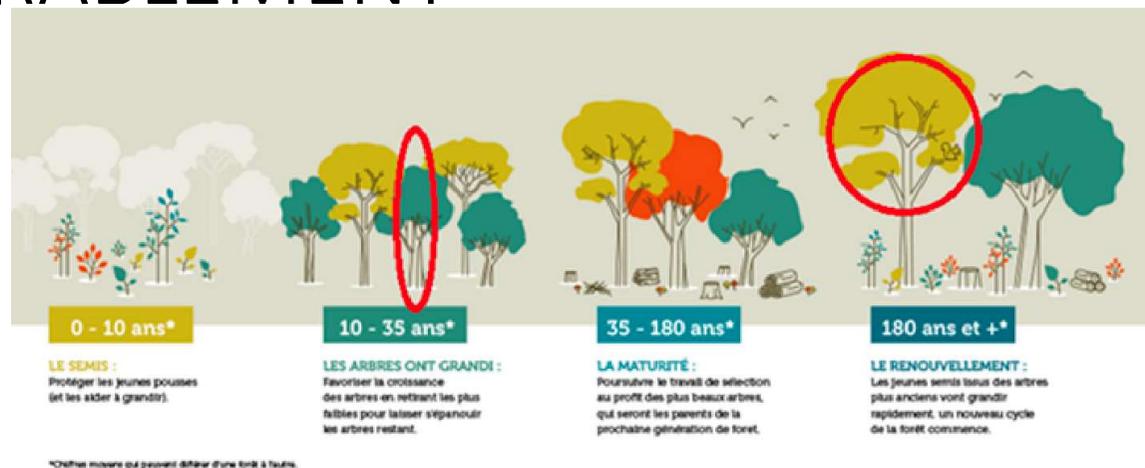


**Au XX<sup>e</sup>me, doublement du volume de bois sur pied**

**4<sup>e</sup>me forêt européenne en surface** après la Suède, la Finlande et l'Espagne, en majorité feuillue

**et la 3<sup>e</sup>me en volume**, après l'Allemagne et la Suède.

**Seul 64%** de l'accroissement en volume est récolté pour tous les usages du bois confondus



\*Ces périodes peuvent varier d'une forêt à l'autre.

La multifonctionnalité est un élément majeur des forêts françaises, et la **production durable de bois d'œuvre** (constructions bas carbone, matériaux biosourcés, ...) , à plus forte valeur ajoutée et essentielle à la bioéconomie est le fil conducteur, **l'objectif prioritaire, de la gestion forestière française.**

# DIVERSITE de ressources ligneuses issues des territoires

## La biomasse forestière

- Valorisation de l'entretien des forêts (éclaircies)
- Valorisation de l'exploitation du bois d'œuvre (houppier, taillis)
- Valorisation des coupes sanitaires et des bois incendiés



**40 %**  
destination  
bois-énergie  
ou bois d'industrie

**60 %**  
destination  
bois d'œuvre :  
parquets,  
charpentes,  
meubles...  
→ **30 %**  
produits  
connexes  
de scierie  
→ **30 %**  
bois  
d'œuvre



1 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre génère  
1 à 2 m<sup>3</sup> de sous-produits  
valorisés en bois énergie

## Les bois agricoles et paysagers

- Valorisation de l'entretien des bocages, des vergers, de l'élagage, des parcs et jardins

## Répartition par origine

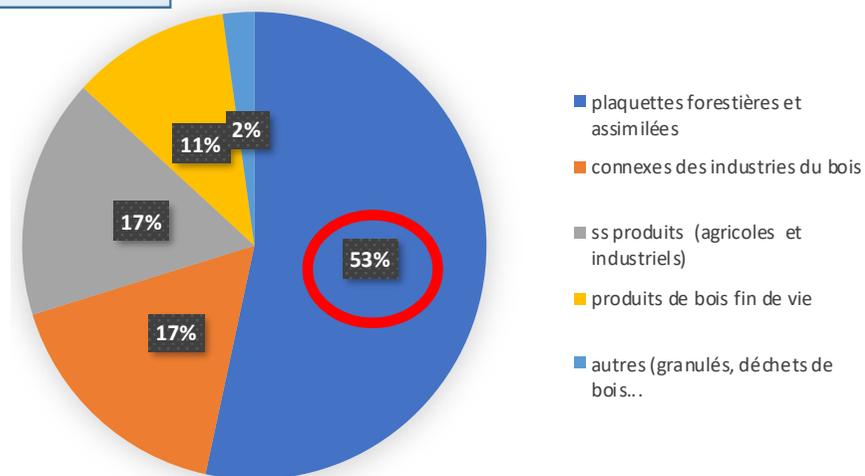
source ADEME 2018

## Les sous produits industries du bois

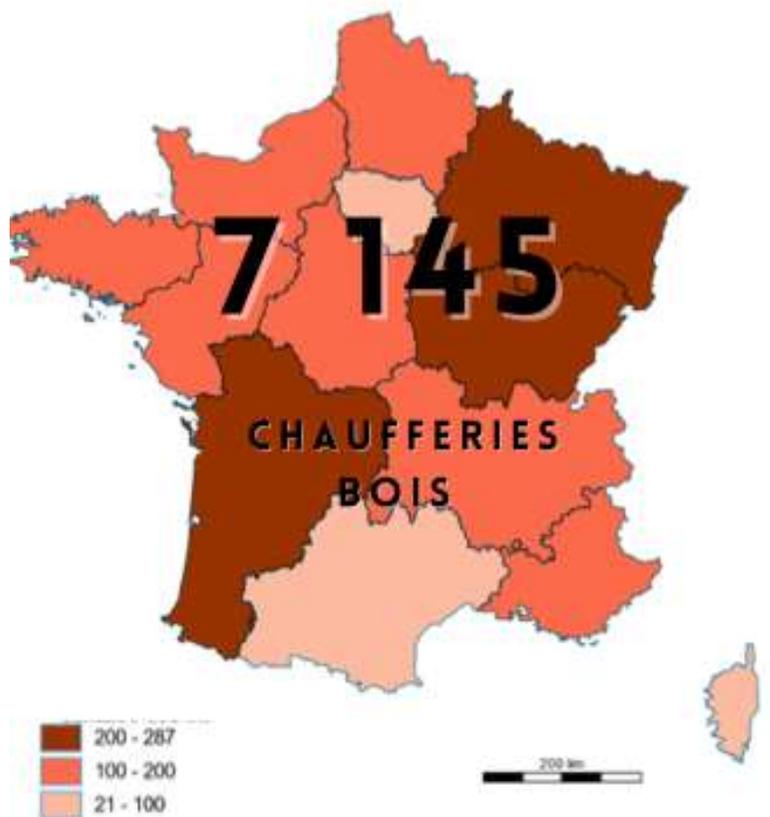
- Valorisation complémentaire (connexes, rebuts de transformation...) en auto-consommation ou en granulés

## Les bois en fin de vie, usagés

- Valorisation énergétique (broyats d'emballages...)



# QUI est concerné en France par RED II ?



Carte présentant la puissance cumulée des chaufferies bois  $\geq 50$  kW en MW par million d'habitants

**P bois > 20MW**

→ **une centaine d'installations**

→ Plus de 40% de la Puissance installée

→ **Plus de 50% de la consommation**



Impact sur l'ensemble de la filière forêt bois

Mise en place d'un consortium et d'un groupe technique

CBQ+, CIBE, CNPF, COPACEL, EFF, FEDENE, FNB, FNCOFOR, FNEDT, FRANSYLVA, ONF/ONFE, SER, SNPGB, UCFF

# TRANSPOSITION française de RED II : cadre juridique et calendrier

## • Transposition nationale :

❖ Ordonnance publiée le 3 mars 2021

❖ Décret publié le 30 décembre 2021

-> **période transitoire jusqu'au 1er juillet 2023**

❖ 5 arrêtés d'application :

- « tronc commun » / électricité / chaleur-froid / biocarburants-bioliquides / biométhane
- publiés dans les jours qui viennent  
➔ **précision sur la période transitoire**
- travail sur la base des documents proposés par les filières

# MOBILISATION de la filière pour l'application de RED II

## Directive relative aux énergies renouvelables



3 types de critères



Mise en œuvre spécifique forêt :  
**ANALYSE DE RISQUES**  
d'utilisation de biomasse non  
conforme à RED II



Données fiables,

Phase transitoire du 1 juillet 2022 au 1<sup>er</sup> juillet 2023

Attestation fournisseur &  
déclaration producteur NRJ

Modèle disponible en février

Action consortium



Analyse de risques de la France  
avec le soutien MASA, MTE,  
ADEME

Version définitive en février



Schémas  
de  
certification  
volontaires

Discussion évolution  
exigences des 3 schémas  
biomasse forestières

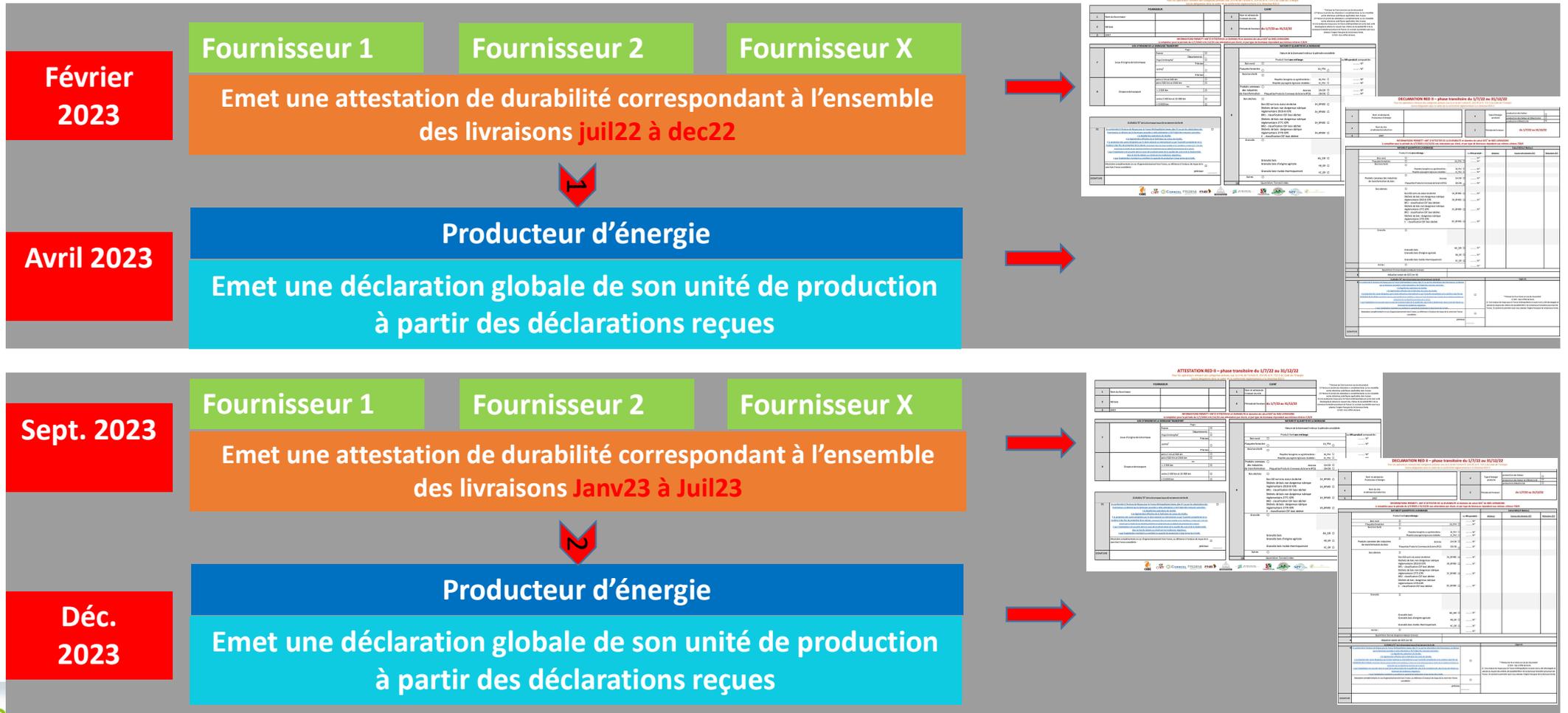


8-9 févr/feb 2023 Nantes FR

le rendez-vous bioénergie, bioéconomie & décarbonation  
the rendez-vous for bioenergy, bioeconomy & ccu/s



# RETROPLANNING phase transitoire 2023



# DIFFICULTES de mise en œuvre

- De **nombreuses questions** au fur et à mesure de la mise en oeuvre
  - sur l'articulation ETS/REDII
  - sur la mise en œuvre pour les bois hors forêts ...
  - Sur les valeurs GES par défaut manquantes
  - Sur l'articulation avec les outils existants
- **Impact** sur les opérateurs économiques (fournisseurs, énergéticiens, ...)
  - Finalisation tardive des textes
  - Finalisation tardive des référentiels de certification
  - Exigences de mise en œuvre différentes d'un schéma à l'autre
  - Coûts supplémentaires
- Fort risque de non disponibilité des auditeurs

# Pour aller plus loin,

QUESTIONS RÉPONSES

## Bois-Énergie

[Accès questions-réponses](#)

VOYAGE PARLEMENTAIRE BOIS-ÉNERGIE

### Accès dossier

LA FORÊT FRANÇAISE : UNE ÉNERGIE DURABLEMENT

Évolution de la surface forestière depuis le 18<sup>ème</sup> siècle

UNE EXPANSION HISTORIQUE DE LA FORÊT FRANÇAISE

La forêt française présente une des progressions les plus fortes en Europe : + 50% en surface et un doublement du volume de bois sur pied au 21<sup>ème</sup> siècle. Elle est passée de 15% du territoire en 1850 lors de son minimum connu à 31% aujourd'hui. Avec 17 millions d'hectares, elle est la 4<sup>ème</sup> forêt européenne en surface après la Suède, la Finlande et l'Espagne, et la 3<sup>ème</sup> en volume avec près de 3 Gm sur pied, après l'Allemagne et la Suède. La forte originalité de la forêt française est sa proportion exceptionnelle en feuillus (aux 2/3) par rapport aux pays cités précédemment, dont les forêts comportent en majorité des résineux, expliquant des volumes sur pied plus forts.

L'importance de la production de bois sur pied explique la force du puits forestier national : la forêt française stocke 2.8 milliards de tonnes de carbone qui sont réparties de manière équilibrée entre biomasse aérienne et sols. Les forêts françaises contribuent ainsi à la stratégie nationale bas carbone (SNBC) à hauteur de 20 % des émissions de CO<sub>2</sub> du pays : pour 2/3 en séquestration dans les arbres, les sols forestiers et les produits bois, et pour 1/3 en émissions évitées en utilisant du bois à la place de matériaux très carbonés et d'énergies fossiles. Aujourd'hui l'équivalent de 64 % de l'accroissement naturel de la forêt est récolté pour approvisionner la filière. Le matériau bois polyvalent permet des usages multiples en structure, en ameublement, en isolation jusqu'au recyclage des bois en fin de vie. En moyenne, un hectare de forêt permet de séquestrer 3.5 tCO<sub>2</sub>/an. Cependant cette séquestration est en diminution parce que les peuplements plus matures séquestrent moins de carbone, mais surtout parce que les arbres sont directement exposés aux aléas : déperissements, tempêtes et incendies. En moyenne, un hectare qui brûle complètement relâche près de 650 tCO<sub>2</sub>.

LE BOIS ÉNERGIE EST UN COMPLÉMENT INDISPENSABLE À L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE ET À UNE SYLVICULTURE DURABLE

L'objectif prioritaire de la gestion forestière française est la production durable de bois d'œuvre, à plus forte valeur ajoutée et essentielle à la bioéconomie. Pour atteindre cet objectif, des opérations de sylviculture sont nécessaires tout au long de la vie de la forêt : « éclaircies » pour dessiner les arbres, couvertures de cloisonnements pour permettre le passage d'engins de récolte, coupes sanitaires pour éviter la propagation de maladies ou ravageurs. Or, dans bien des cas, ces opérations ne peuvent se faire que grâce au bois-énergie. C'est donc un outil indispensable au forestier, de surcroît dans un contexte où il doit accompagner la forêt dans son adaptation au changement climatique. Le bois-énergie permet par ailleurs une évacuation rapide des branches issues de la récolte des gros arbres (bois d'œuvre), limitant ainsi les contraintes qui peuvent peser sur la croissance des jeunes pousses (les semis) présents sur la parcelle et favorisant la régénération des forêts.

1M<sup>3</sup> DE BOIS D'ŒUVRE GÉNÈRE À 2 M<sup>3</sup> DE SOUS-PRODUITS VALORISABLES EN BOIS ÉNERGIE

Soucieux de produire du bois-énergie de façon exemplaire, les acteurs de la filière veillent à respecter les préconisations des 2 guides nationaux sur la protection des sols (Prosol et Praticols) et des 2 guides de bonnes pratiques publiés par l'ADEME pour la récolte durable de bois-énergie.

Article sur la mise en œuvre de la directive RED II en ligne et webinaires [www.cibe.fr](http://www.cibe.fr)

Article Construction 21 Sur ce [LIEN](#)

---

# Merci de votre attention

Clarisse FISCHER, c.fischer@[cibe.fr](mailto:cibe.fr) 09 53 58 82 65

